

# COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011 à 20h30

L'an deux mil onze, le vingt et un avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame CHARTIER Catherine, Maire.

Etaient présents : Mme CHARTIER Catherine, MM ESNAULT André, AUVRAY Daniel, Mme BENOIST Marie-France MM VOISIN Jean-Marie, HAMELIN Maurice, DUPONT Christine, ANDRE Brigitte formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé(e)s :LEBOEUF Michel (pouvoir à M.LAILLIER)

Secrétaire : BADUFLE Gilles

### I-: Compte administratif 2010

Après avoir examiné les opérations de l'exercice 2010, le Conseil Municipal approuve par 11 voix sur 11, le compte de gestion établi par la trésorerie de Trévières.

Il approuve également le compte administratif à 10 voix sur 10 dont les chiffres sont exactement identiques à savoir :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses réalisées :	126 460.20 €
Recettes réalisées :	147 012.69€

#### Section investissement :

Dépenses réalisées :	166 245.10 €
Recettes réalisées :	141 465.29 €

### II- Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats suivants sur le Budget Primitif 2011

001 : Recette d'investissement 60752.10 €  
002 : Recette de fonctionnement 72292.31 €

023 : Dépenses fonctionnements, Virement vers section d'investissement 42 208.08 €  
021 : Recettes d'investissements, Virement de la section de fonctionnement 42 208.08 €

### III-: Budget primitif 2011

Le Conseil Municipal accepte et vote le budget primitif pour l'année 2011, par 11 voix sur 11.

Ce budget représente ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses : 222 480.31€  
Recettes : 222 480.31 €

Section d'investissement

Dépenses : 163 672.86 €  
Recettes : 163 672.86 €

#### **IV-: subventions**

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité de verser les montants suivants aux associations suivantes :

Association CH. de BELLAIGUE :	100.00 €
Association les Fleurs de la Mémoire :	40.00 €
Association Amicale des Maires :	120.00 €
Association des Maires :	60.00 €
Association des st Laurent :	100.00 €
Association Omaha Beach Bed. :	100.00 €
Comice Agricole :	30.00 €
Judo Club Trévières :	20.00 €
Patrimoine Rural :	20.00 €
Enfants Do	20.00 €
Association des Mutilés et AC	40.00 €
SIAD du bassin	50.00 €
ADMR :	100.00 €
UST Trévières	20.00 €
Association du souvenir	50.00 €
Commando britanniques	

**Les subventions non demandées ne seront pas versées.**

#### **V-: subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal décide de verser à EOLIA une subvention unique pour l'année 2011 d'un montant de 800 € pour l'organisation d' OMAHA BEACH TRAIL ET RANDO.

10 voix pour et 1 voix contre

#### **VI-subvention voyage scolaire enfants**

Le Conseil Municipal décide de verser au RPI MAISONS/ETREHAM la somme de 150 € pour le voyage scolaire de 3 enfants de la commune (50 € par enfant)

#### **VII- Fixation des taux des taxes locales**

Le Conseil Municipal décide de garder le même taux que l'année précédente soit :

- Taxe d'habitation : 3.04 %
- Taxe foncière bâti : 9.73%
- Taxe foncière non bâti : 14.39 %
- Taxe professionnelle : 8.88 %

### **VIII- Mise à disposition de la voirie communale pour l'intercom**

Mme CHARTIER fait lecture du procès verbal de mise à disposition de la voirie établi par la communauté de communes, le conseil autorise Mme CHARTIER à mettre la voirie (tableau en annexe) à la disposition de la communauté de communes et l'autorise à signer le procès verbal.

### **IX- Elargissement du SIAEP d'OMAHA BEACH**

Madame le maire rend compte de la situation du syndicat d'eau de la Cambe telle qu'elle lui a été présentée par Monsieur le Président du SIAEP de la région d'Omaha Beach.

Elle indique également que le SIAEP de la région d'Omaha a décidé, lors de sa réunion du 09 février 2011, d'élargir le périmètre du syndicat AEP de la région d'Omaha aux quatre communes de l'ancien syndicat de la Cambe (la cambe, st germain du pert, cardonville et canchy).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de St Laurent sur Mer accepte l'adhésion des communes de la Cambe, St Germain du Pert, Cardonville et Canchy au syndicat d'Adduction en Eau Potable de la région d'Omaha Beach.

### **X- Agrandissement du Poste de secours**

Madame le maire faire lecture du dernier état estimatif des travaux fait par l'intercom concernant l'agrandissement du poste de secours. La commune participera à hauteur de 22850€ HT

Mme CHARTIER est autorisée à signer la convention qui sera rédigée par l'intercom, cette convention précisera que :

- la communauté de communes est chef de fil
- la communauté de communes paiera la totalité du marché
- la communauté de communes est habilitée à signer les marchés publics
- la communauté de communes refacturera une partie du marché HT à la commune de St Laurent sur mer, soit 22850 €.

Le conseil autorise Mme CHARTIER à demandé une subvention auprès du Conseil Général au titre de l'aide aux petites communes rurales.

### **XI- Finances :**

Mme CHARTIER est autorisée à signer les devis suivants :

- CABLEO, (à la demande de la SOCOTEC) commande d'éclairage bibliothèque et alimentation garage pour un montant de 934.08 € TTC
- Laboratoire Franck DUNCOMBE, analyses des eaux de baignade pour un montant de 913.62 € TTC
- SLI ST LO pour la pose de nouveaux extincteurs pour un montant de 887, 43 €
- BIARD-ROY pour des travaux sur le clocher de l'église, la pose du nouveau coq, la pose d'une armoire électrique pour un montant de 6514.72 €

### **XII- Affaires diverses**

- Lecture d'un courrier du CABINET SET UP, le conseil demande à ce qu'une réunion soit organisée avec le cabinet.
- Lecture d'un courrier d'un administré concernant le bulletin n°6 de la commune

- Le pique nique intercommunal aura lieu le samedi 04 juin à st laurent , et omaha festi'v 2 à vierville le 12 août . La communauté de communes est à la recherche de bénévoles. Prendre contact avec l'intercom de Formigny.
- Lecture d'un courrier du CMCAS nous informant de l'organisation d'un biathlon les 01<sup>er</sup>, 02 et 03 juin 2012.
- Lecture d'un courrier d'un administré concernant des buses situées sur le chemin des Fosses Taillis.

SEANCE LEVEE A MINUIT